



Postulat - 22_POS_18 - Didier Lohri et consorts - Formation gardien-ne d'animaux avec orientation animaux de rente

Texte déposé :

Suite à la séance publique au sujet des loups et tout le débat émotionnel que la presse relaye à propos des grands prédateurs, plusieurs témoignages démontrent l'étendue de la problématique et la diversité des attentes des milieux concernés.

Il est indispensable de prendre en considération rapidement d'un des points relevés, qui concerne le gardiennage du cheptel bovin et ovin en estivage.

Le travail des bergers est peu reconnu et peu valorisé.

Cette fonction est très particulière.

Le personnel est sensible par ses approches philosophiques extrêmement différentes de l'éleveur ou de l'agriculteur.

Il est cependant essentiel de donner une certification à ce professionnel indispensable à la gestion de l'alpage 24h/24 en période d'estivage et même à l'année à la vue de la situation relevée dans la Broye ces derniers jours.

Il est important, pour les ouvriers de cette tâche spécifique, qu'une reconnaissance fédérale de type AFP ou CFC certifie leurs activités.

Cette formation n'est pas réellement à considérer comme un métier agricole puisque le berger embrasse aussi les aspects de gestion de l'eau, de l'entretien des sources, des murets, la biodiversité et tous les autres menus travaux qui n'ont pas de noms sur un alpage.

En période hivernale, sa formation doit lui permettre d'avoir les connaissances de base à la foresterie et ainsi obtenir un emploi durable et pérenne.

Fort de ces indications et malgré le fait qu'il existe le métier d'agriculteur, l'apprentissage de gardienne d'animaux/gardien d'animaux avec certificat fédéral de capacité (CFC) doit évoluer dans la gestion des animaux de rente incluant la sauvegarde des alpages et de la forêt sans mettre une nouvelle contrainte aux éleveurs ou agriculteurs. Le financement peut être assuré par un juste rééquilibrage de la répartition des contributions d'alpage versées par la Confédération selon l'article 109 al 5 de l'Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (Ordonnance sur les paiements directs, OPD) du 23 octobre 2013 (Etat le 1er janvier 2022).

L'ordonnance fédérale de cette profession stipule 3 orientations dans le domaine de la gestion des animaux.

Gardienne d'animaux CFC/Gardien d'animaux CFC :

Animaux de compagnie

Animaux de laboratoire

Animaux sauvages

Cette tâche est une piste essentielle à la problématique de cohabitation des grands prédateurs et des animaux de rente, ainsi que la pérennisation de la gestion des alpages.

Il existe une ordonnance de Gardienne de chevaux AFP (à partir de la rentrée 2014)

Gardien de chevaux AFP, c'est aussi une piste possible et justifiant le besoin impératif de mettre toutes les mesures possibles afin que la cohabitation se passe au mieux et évite des actes extrémistes ridicules et une peur de la population exagérée et entretenue bêtement pour atteindre les objectifs de chaque camp dans la problématique des grands prédateurs.

C'est ainsi que j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre avec les services concernés afin de créer, de faire valider par le SEFRI, l'orientation « Animaux de rente » pour la formation de Gardienne d'animaux CFC/Gardien d'animaux CFC ou

Gardienne d'animaux de rente AFP - Gardien d'animaux de rente AFP et d'entamer la procédure de reconnaissance de ce besoin avec tous les partenaires impliqués par cette problématique des prédateurs et des bovins – ovins.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Andreas Wüthrich (VER)
2. Blaise Vionnet (V'L)
3. Céline Misiego (EP)
4. Claude-Alain Gebhard (V'L)
5. Cloé Pointet (V'L)
6. David Raedler (VER)
7. Felix Stürner (VER)
8. Jean-Louis Radice (LIBRE)
9. Jean-Marc Nicolet (VER)
10. Jérôme Christen (LIBRE)
11. Léonard Studer (VER)
12. Maurice Mischler (VER)
13. Nathalie Jaccard (VER)
14. Olivier Epars (VER)
15. Pierre Fonjallaz (VER)
16. Pierre Wahlen (VER)
17. Pierre Zwahlen (VER)
18. Rebecca Joly (VER)
19. Sabine Glauser Krug (VER)
20. Taraneh Aminian (EP)
21. Yannick Maury (VER)